

CONTRAT DE COOPERATION

Ce Contrat de Cooperation présente la base de collaboration entre les 2 parties. Chaque projet qui sera entrepris, fera l'objet d'un « Addendum » où seront spécifiées toutes les conditions requises par les 2 parties . Il sera ajouté à ce Contrat de Cooperation.

Entre : «PLANETE VERTE» (PV), organisation Panafricaine, non gouvernementale, à but non lucratif, représentée par son Administrateur Délégué, Mr Harmeu Beide Jacob, ayant le Siège Fondamental situé en Libye et le Siège Administratif en République Centrafricaine BP 1025 Bangui, ci- dessous appelée Partiel.

ET

Le Groupe partenaire :

_« UNITSKY STRING TRANSPORTATION » (UST), représenté par son Président Directeur Général Anatoly Unitsky, ayant le siège social situé à 115487, Nagatinskaja Str., No 18-29, Russia.

_ « LOCAL DEVELOPMENT CONSORTIUM » (LDC), représenté par son Président Directeur Général Huan Shan Esser Agnes, ayant le siège social situé à À R1101A, 11th Floor, Causeway Bay Commercial Bldg, 1-5 Sugar St .Causeway Bay, Hong Kong. China , ci-dessous appelé Partie2.

En considérant que :

_« Partiel » est une Organisation Panafricaine, non gouvernementale ayant pour principaux objectifs, la préservation & la protection de l'environnement. Par ses actions reconnues d'interet public, des moyens financiers lui sont attribues suivant differents modes operatoires, pour le developpement des projets pouvant repondre a ces imperatifs, en apportant de nouvelles technologies dans les domaines de la construction, du transport, de l'agriculture, de la communication, de la sante et de l'education afin d' améliorer la situation economique des pays émergents et les conditions & le niveau de vie des populations défavorisées.

_« Partie2 », 2 partenaires qui mettent en commun leur savoir faire, leurs capacites techniques, de nouvelles technologies telles que (creation de nouvelles sources d'energie, traitement de l'eau, etc...) representant en totalite presque 200 brevets exploitables, leurs structures bien etablies dans les pays d'origine, pour developper des projets commerciaux, industriels, publics, dans les domaines de la construction, de l'agriculture, de la communication, de la sante, de l'education et du transport.

Animées des mêmes motivations, Partie 1 et Partie 2 ont décidé, d'un commun accord, d'entreprendre ensemble la réalisation de ces objectifs en apportant chacune, dans les domaines de sa compétence et dans la mesure de ses capacités techniques et financières, la contribution nécessaire.



Les 2 parties s'engagent donc à respecter le rôle et les responsabilités suivants :

1_RÔLE DE CHAQUE PARTIE :

Partie1 :

- _apporte les projets.
- _apporte le financement des projets.
- _s'occupe des procédures administratives, de la logistique locale.
- _prépare la logistique des déplacements.
- _organise des rencontres sur place.
- _coordonne et fait le suivi des projets entre Partie2 et les gouvernements ou les propriétaires des projets.
- _organise avec Partie2 le management des nouveaux projets.

Partie2 :

- _fournit les technologies.
- _développe, améliore les technologies.
- _crée les nouveaux concepts design
- _prépare et fournit les produits de marketing.
- _fait la présentation technique.
- _fait les études pour les projets désignés
- _fabrique les matériels & équipements nécessaires
- _construit, réalise les projets.

2 ENGAGEMENT DE PARTIE 1 :

_présenter à Partie2 un programme cohérent de projets à développer en Afrique selon les besoins des pays, par ordre de priorité et en fixant les objectifs dans le temps.

_analyser pour chaque projet, les segments de marché porteurs, sa faisabilité, la stratégie à prendre et la logistique à mettre en place pour sa réalisation, études faites en concertation avec Partie 2, dans les domaines suivants :

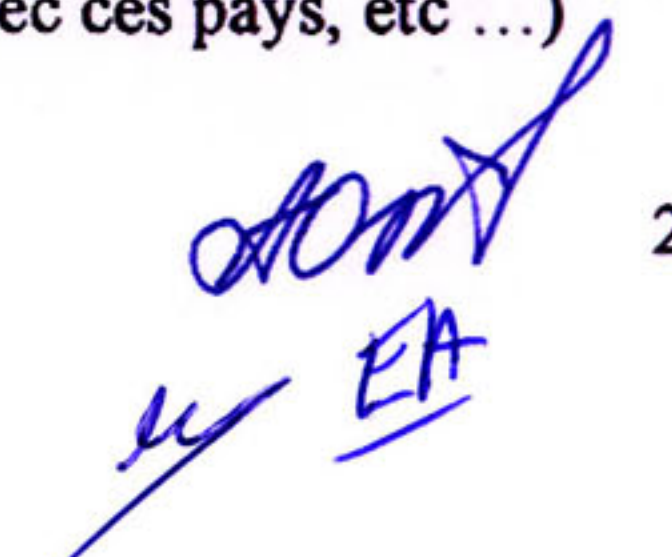
- en transport pour développer les échanges commerciales, culturelles, en reliant les pays, en désenclavant les régions, les campagnes, en facilitant les accès aux points centraux des grandes villes, en dégagant les circulations existantes.
- en logements pour améliorer les conditions d'habitation et son environnement.
- en agriculture pour enrayer la famine.
- en médecine pour une prévention efficace aux maladies pour le bénéfice de l'ensemble des populations.
- en éducation pour faire prendre conscience à l'Afrique de son rôle à jouer dans le monde.
- en exploitation des ressources naturelles pour faire rentrer les devises.

_promouvoir les moyens technologiques de Partie2 auprès des gouvernements des pays concernés.

_obtenir auprès des gouvernements concernés des contrats, des accords, des autorisations, des licences, des soutiens administratifs, logistiques et financiers, etc... afin de pouvoir donner le feu vert à Partie 2 pour le démarrage des études puis des travaux des projets en question.

_mobiliser les fonds avec les Gouvernements ou Institutions dont elle est soutenue dans ses actions, pour assurer le financement des projets .

_accorder à Partie 2, les facilités qui seront accordées à Party1, par les gouvernements dans le cadre de ses projets/programmes.(ex: le séjour du personnel de Partie2 pendant l'exécution des projets dans les pays concernés sont liés aux accords de Partie 1 avec ces pays, etc ...)



_s'occuper entièrement de toutes les démarches administratives, logistiques pour le bon déroulement de l'exécution des projets.

_coordonner et faire le suivi des projets entre les différents ministères concernés et Partie2.

_avancer et débloquer pour Partie 2 les budgets nécessaires pour leur installation et leur organisation dans le cadre de la collaboration avec Planete Verte. (voir l'organisation Chart ci joint)

3 ENGAGEMENT DE PARTIE 2 :

_soutenir Partiel dans ses démarches promotionnelles en mettant à sa disposition les informations, documents commerciaux et techniques dont elle a besoin.

_accepter de développer les nouvelles technologies, les constructions dans les zones d'intervention préconisées par Partiel après que Partiel ait obtenu tous les accords du gouvernement des pays pour la réalisation des projets en question.

_venir dans les pays, dès que Partie 1 ait donné le feu vert, pour relever des informations du site auprès des équipes techniques locales afin de présenter une proposition complète comprenant l'aspect technique, logistique et financier.

_se déplacer dans les pays concernés s'il y a nécessité d'être représenté, de faire la démonstration technique ou de parfaire la négociation finale par la signature des contrats.

_présenter à Partiel les modalités d'exécution des projets par lettres d'exécution signées par Partie2 et le gouvernement des pays concernés.

_subvenir entièrement au financement des besoins d'améliorations techniques ou de recherche.

_s'engager à employer dans les pays et zones d'intervention la main d'œuvre locale spécialisée ou sans formation dans la mesure de ses besoins pour compléter son équipe, sans que cela nuise au bon déroulement des trav

4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

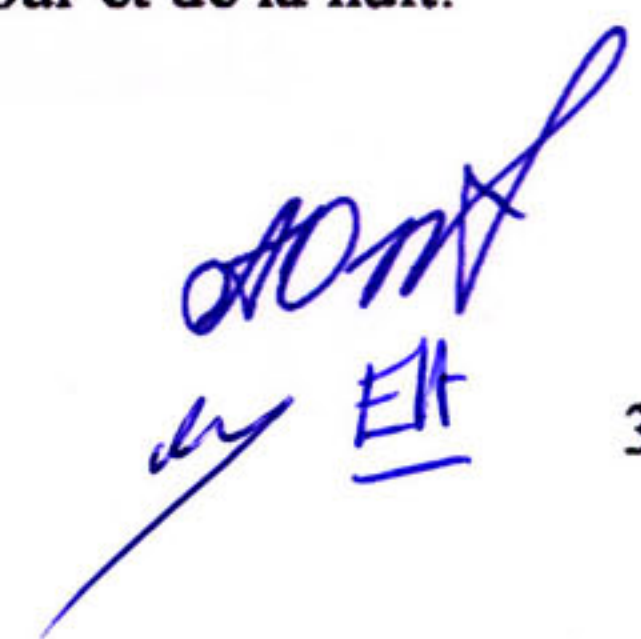
Les modalités d'exécution des projets/programmes se feront après accord avec le gouvernement et concertation avec les départements en charge du transport ou des autres domaines et les services concernés ou désignés par le gouvernement.

_par accord particulier ou par convention expresse entre Partiel et le gouvernement de ces pays, une commission, un comité ou une équipe technique pourra être envoyée pour la mise en œuvre de ces projets.

5 PREMIER PROJET EN PRIORITE : le nouveau concept de transport des passagers et des marchandises.

Compte tenu du caractère prioritaire donné à Partiel, dans cette collaboration qui met à la disposition de Partiel toutes les informations concernant Partie2, Partie 1 s'engage dans les 2 mois qui viennent à partir de la date de signature de ce contrat de coopération, à finaliser avec le partenaire local concerné, la signature d'un contrat de développement d'une ligne de transport avec le concept de Unitsky String Transportation en sachant que ce nouveau moyen de transport est :

- adaptable à chaque configuration du terrain et à chaque utilité.
- facile et rapide à mettre en place.
- un coût réellement économique.
- permettant aux populations de se déplacer aisément et économiquement dans le respect des règles de sécurité, et de protection de l'environnement.
- solutionnant le problème des routes saturées à tout moment du jour et de la nuit.
- réduisant la pollution dans les grandes villes.



6_REMUNERATION

Compte tenu des responsabilités partagées et du travail en commun, Partie1 et Partie2 ont décidé que chaque projet sera étudié cas par cas afin de ne léser aucune partie.

7_LITIGES

Tout différent né de l'interprétation du présent protocole ou à son avenant sera réglé à l'amiable entre Partie et Partie2

En cas d'échec de règlement à l'amiable, le différent peut être porté par l'une des parties devant les tribunaux compétent des pays concernés par les projets.

8_ENTREE EN VIGUEUR , DUREE DE DENONCIATION

Le présent protocole engage les deux parties pour une période de cinq ans renouvelable à compter de la date de signature ou de renouvellement du protocole après évaluation des activités.

Chacune des parties peut mettre fin au présent protocole au terme d'un préavis de six mois adressé à l'autre avec accusé de réception.

Toutefois, chaque partie a la faculté après avoir dûment averti l'autre, de mettre immédiatement et ultérieurement fin à l'exécution de ses engagements.

Fait ale en 4 exemplaires

Sharjah le 27/12/2006

Planete Verte
Harmeu Beide Jacob
Administrateur Delegue



Unitsky String Transportation
Anatoly Unitsky
Président



Local Development Consortium
Huan Shan Esser Agnes
Presidente

HSSE

